

responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection pour examiner notamment la candidature de M^e Madeleine Aubé, M^e Christine Côté, M^e Marie-Louise Côté, M^e Gisèle Lacasse, M^e Josée Lapalme, M^e Judith Lauzon et M^e Claude Turpin;

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport à la secrétaire générale associée, au ministre de la Justice et aux ministres responsables de l'application des lois prévoyant un recours devant les sections du Tribunal visées par le recrutement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les personnes suivantes soient nommées à compter du 28 mars 2011, durant bonne conduite, membres avocates du Tribunal administratif du Québec, affectées à la section des affaires sociales :

— M^e Madeleine Aubé, directrice générale associée, Division litige et droit public, ministère de la Justice, au traitement annuel de 118 704 \$;

— M^e Gisèle Lacasse, avocate, Lagacé, Goupil & Lacasse, au traitement annuel de 118 704 \$;

QUE les personnes suivantes soient nommées à compter du 11 avril 2011, durant bonne conduite, membres avocates du Tribunal administratif du Québec, affectées à la section des affaires sociales :

— M^e Christine Côté, avocate en pratique privée, au traitement annuel de 111 798 \$;

— M^e Claude Turpin, avocate, Commission de la santé et de la sécurité du travail, au traitement annuel de 107 123 \$;

QUE les personnes suivantes soient nommées à compter du 18 avril 2011, durant bonne conduite, membres avocates du Tribunal administratif du Québec, affectées à la section des affaires sociales :

— M^e Marie-Louise Côté, commissaire à la section de l'immigration, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, au traitement annuel de 104 826 \$;

— M^e Josée Lapalme, avocate, Régie des alcools, des courses et des jeux, au traitement annuel de 103 957 \$;

— M^e Judith Lauzon, avocate, Office québécois de la langue française, au traitement annuel de 99 482 \$;

QUE M^e Madeleine Aubé, M^e Christine Côté, M^e Marie-Louise Côté, M^e Gisèle Lacasse, M^e Josée Lapalme, M^e Judith Lauzon et M^e Claude Turpin bénéficient des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Madeleine Aubé et M^e Gisèle Lacasse soit à Québec;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Christine Côté, M^e Marie-Louise Côté, M^e Josée Lapalme, M^e Judith Lauzon et M^e Claude Turpin soit à Montréal.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

55277

Gouvernement du Québec

Décret 210-2011, 16 mars 2011

CONCERNANT la nomination d'une membre médecin et de deux membres médecins à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectées à la section des affaires sociales

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) prévoit que le Tribunal administratif du Québec est composé de membres indépendants et impartiaux nommés durant bonne conduite par le gouvernement qui en détermine le nombre en tenant compte des besoins du Tribunal;

ATTENDU QUE l'article 42 de cette loi prévoit notamment que les membres de ce Tribunal sont choisis parmi les personnes déclarées aptes suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec et sur celle de renouvellement

du mandat de ces membres, édicté par le décret numéro 317-98 du 18 mars 1998, la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection pour examiner notamment la candidature des docteurs Huguette Demers, Louise Galarneau et Denise Thériault;

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport à la secrétaire générale associée, au ministre de la Justice et aux ministres responsables de l'application des lois prévoyant un recours devant les sections du Tribunal visées par le recrutement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les personnes suivantes soient nommées à compter du 28 mars 2011, durant bonne conduite, membres médecins à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires sociales :

— D^{re} Huguette Demers, ex-médecin agrée, Citoyenneté et Immigration Canada;

— D^{re} Louise Galarneau, médecin-conseil, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie;

QUE la docteure Denise Thériault, médecin évaluateur, Commission de la santé et de la sécurité du travail, soit nommée à compter du 11 avril 2011, durant bonne conduite, membre médecin du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales, au traitement annuel de 124 091 \$;

QUE les docteurs Huguette Demers, Louise Galarneau et Denise Thériault bénéficient des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions des docteurs Huguette Demers et Louise Galarneau soit à Montréal;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de la docteure Denise Thériault soit à Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55278

Gouvernement du Québec

Décret 211-2011, 16 mars 2011

CONCERNANT la nomination de trois membres psychiatres à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires sociales

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) prévoit que le Tribunal administratif du Québec est composé de membres indépendants et impartiaux nommés durant bonne conduite par le gouvernement qui en détermine le nombre en tenant compte des besoins du Tribunal;

ATTENDU QUE l'article 42 de cette loi prévoit notamment que les membres de ce Tribunal sont choisis parmi les personnes déclarées aptes suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres, édicté par le décret numéro 317-98 du 18 mars 1998, la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection pour examiner notamment la candidature des docteurs Emmanuel Cauchois, Françoise Améline Debort et Philippe Nobécourt;

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport à la secrétaire générale associée, au ministre de la Justice et aux ministres responsables de l'application des lois prévoyant un recours devant les sections du Tribunal visées par le recrutement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les personnes suivantes soient nommées à compter du 28 mars 2011, durant bonne conduite, membres psychiatres à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires sociales :